



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°938

du 22 août 2022



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique n° 938 du 22 août 2022

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
- Tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle Année scolaire 2021/2022 - Corps des professeurs certifiés	3
- Tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle Année scolaire 2021/2022 - Corps des professeurs de lycée professionnel	8
- Tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle Année scolaire 2021/2022 - Corps des psychologues de l'éducation nationale	11
- Tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle Année scolaire 2021/2022 - Corps des conseillers principaux d'éducation	12
- Tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle Année scolaire 2021/2022 - Corps des professeurs d'éducation physique et sportive	13

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DIPE/22-938-803 du 22/08/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ANNEE SCOLAIRE
2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

Au titre du vivier 1 :

AFONSO	CHRISTOPHE
AGACCIO JENTA	MARIE MADELEINE
AGIUS	VALERIE
AGNEL	ROMAIN
AINOUS	SANDRINE
ALARCON	FRANCK
ALLI	BENOIT
AMORIN	MARIE
APINE	JOEL
ARCAMONE	PIERRE
AUCOMTE	JEAN MARIE
AUDASSO	EMMANUEL
BABEAU	CELINE
BABEL	BEATRICE
BANY	PIERRE
BARAKAT	NOUAR
BARBOT	FRANCK
BARET	SANDRINE
BARRIL	PASCALE
BATHORE	RAPHAEL
BAUDRIBOS	FLORENCE MARCEL

BEC	PHILIPPE
BOTELLA	CORINNE
BOUC	JOELLE
BOUDET	FLORENCE
BOUZBIBA	ABDOU
BOUZID	MALEK
BOYER	CARINE
BRANCA	VINCENZO
BREGENT	NATHALIE
BRUN	PHILIPPE JEAN
BRUNEL	LAURENCE
CAMARASA	PHILIPPE
CAPDEVILLE	CAROLE
CARO	ANN-MARIE
CASANOVA	BRIGITTE
CASTANET	ALEXANDRE
CASTEL	ALAIN
CERESOLA	ISABELLE
CONESA	FRANK
CONSOLO	CATHERINE
DELANDE	ERIC
DELMAS	FREDERIC
DOL	VALERIE
DONNADIEU	CHANTAL
DOSIERE	SABINE
DOYE	STEPHANE
DUHAMEL-MILHAC	VERONIQUE
DURAND-MOTET	ISABELLE
ESMER	FRANCK
EXBRAYAT	CECILE
FABREGUETTES	BENEDICTE
FAURE	STEPHANIE
FAURE CAVALLASCA	VERONIQUE
FERRI	PHILIPPE
FONTAINE	BEATRICE
FRANZETTI	FREDERIC
GAGLIARDI	ANTONIO
GAZEU	SOPHIE
GOMEZ	STEPHANIE
GOUKASSIAN	AUDREY
GRASSO	HERVE
GROSSI	MIREILLE
GUIBERT	MURIEL
GUIRAGOSSIAN	VARTOUI
HELARY	KATHERINE
HOFMAN	STEPHAN

HOUIA	MOUSSA
JACQUET	ANTHONY
JONAS	CORINNE
KOWAL	NADIA
KURKDJIAN	SAMUEL
LAURENCICH	SOPHIE
LAURENT	ANNE
LAVALLEE	ELISABETH
LE BOURHIS	SYLVAIN
LEGRAND	PATRICIA
LEMOINE	ISABELLE
LEPRINCE	FABRICE
LETERME	FREDERIC
LEVY	NATHALIE
LLORCA	SOPHIE
LUCAS	MAGALI
MAHAMODO	CHANTAL
MAKSIMOVIC	MONIQUE
MALLISON	THERESE-CHARLOT
MANNINO	SERGE
MAURELLI	GABRIELLE
MAURICE	KAREN
MERCIER	NATHALIE GISELE
MERIC	SABINE
MERY	GAELLE
MICHELS	PASCALE
MIGNEMI	DENIS
MINASYAN	LUCIE
MOLDES-FRANCO	ANA MARIA
PALMACCIO	GUY
PAVLOVIC-MALON	CATHERINE
PERROTON	SYLVIE MIREILLE
PHILIP	FRANCOISE
PILATO-FLACHI	ISABELLE
PIRAS-TEMIME	CAROLE
PISANI	DELPHINE
POMMIER	FLORENCE
PONZA	CAROLINE
PRIEUR	LAURE
PROCUREUR	SANDRA
RAJAONARIVONY	ROLLAND
RE	GHYSLAINE
RECEVEUR-ELLENA	GERALDE
RIBON	ODILE
RICHEZ	FOUZIA
RIGAUD	LAURENCE

RIOU	CHRISTINE
ROBERT	JANICK
ROBINET	MURIEL
ROCHE	JEAN-LUC
RODEVILLE	HARRY
ROSSI	MARIUS
ROUX	CAROLINE
ROUXEL	ERWAN
RUDELIN VEYSSEYRE	VALENTINE
SABATTIER	LIONEL
SALMON	FREDERIQUE
SAOU	BEATRICE
SCIALLANO	ISABELLE
SEIGNOBOS	JEAN MARC
SICARD	DOMINIQUE
SIMAO	STEPHANIE
SIMON	ALINE NICOLE
SLEZAK	EILEEN
SOUIDI	OMAR
STEPHAN	TANIA
TORRES	VALERIE
TRONCET	NATHALIE
VALENTIN	SOPHIE
VALERO	NATHALIE
VARGAS	NATHALIE
VASSEUR	MARIE-CLAUDE
VENUTI	ERIC
VIEILLEDENT	DAVID
VINCENT GENOD	CARINE
WINOCK HOUCKE	LAURENCE
WRAITH	ANDREW
ZBACZYNIAK	MARIE CECILE

Au titre du vivier 2 :

ANTONELLI	JANINA
BESSEAU	DANIEL
BONNEAUD OBLED	MARIE-NOELLE
BOTTI	JEAN MICHEL
BOYER	CATHERINE
BRESARD	ANNE
BUTERA	CORINNE
CANAC	NATHALIE
CASONI	MARIE-THERESE
CHEMINAT	JEAN CLAUDE
FELTRIN	JEAN CLAUD

FEPPON	MARIE HELENE
FUNEL	ISABELLE
GOZLAN	PHILIPPE
GUICHARD	CLARISSE
LAGELEE	YVELINE
LANGOT	FRANCIS
LAPORTE	CHRISTIAN
LARROZE	MICHELE
LAURICELLA	JEAN MARC
MATHIEU	SYLVIE
MAUROUX	FRANCOISE
NARELLI	DIDIER
NOGIER	MARYSE
PEREZ	BRIGITTE
PHISEL	REGINE
POITEVIN	MURIEL
PULICANI	ELISABETH
SAINT-FLOUR	CHRISTINE
SERRETIELLO	ALAIN
SIFFRE	BRUNO
SIMONCINI	PATRICIA
SONCINI	HERVE
STRAJNIC	JEAN-FRANCOIS
THEMENY	CATHERINE
TOUCAS	JEAN-LOUIS
TOUTENDJI	MICHEL
VIAL	ALAIN
VIALATTE	FRANCOISE
WAGNER	CHRISTINE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-938-804 du 22/08/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ANNEE SCOLAIRE
2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

Au titre du vivier 1 :

AGARRAT	STEPHANE
ALBUIXECH	MARJORIE
ARVOIS	EMMANUEL
AZAMOUM	AKIM
BARNIER	CELINE
BIANCHERI	YANNICK
BOTTIN VATANI	FRANCOISE
BOUCHAMMA	KARIM
BOULBES	JEAN LOUIS
BOURDAIS	ERIC
CADIERE	GIL
CALVIE	PATRICIA
CARTA	EDMOND
CHARDES	CARINNE
CISSE	AMINATA
CONDAT	LAURENCE
CROCHET	CLARA
DESROSIERS	FABIENNE
DUCOS	LIONEL
FABRE	CAROLINE
FERNANDEZ	EUSEBIO

FLEURY	CATHERINE
FOUQUET	SIDONIE
FROMIN	MAGALIE
GOMEZ	NATHALIE
GUIGUET	FABIEN
HAMLIL	MOHAMED
JOURDAN	FRANCK
KRIVTCHIK	CORINNE
LEFEBVRE	OLIVIER
LEGEAY	PHILIPPE
LEGREE	NICOLAS
MARTINI TRIBOUT	EVELYNE
MEDDAHI	ATIKA
MELLI	GUYLAINE
MOLINA	ALEXANDRA
MONTEIL	ALEXANDRA
MOUMA	KARIM
NARDIN	BRUNO
PETAPERMAL	STEPHANE
PICOT	RENAUD
PUGA	CELINE
QUERRIEN	HERVE
REMALI	SAADA
REY	FREDERIC
RICHIER	CLAUDINE
ROMANI	BRIGITTE
ROSENBERG	CATHERINE
ROUSSET	MURIEL
ROUX	FREDERIC
SACHS	CAROLE
SCHWANCK	ERIC
SEMERIA	FREDERIC
SYMES	PASCALE
TARDIVEAU	JEAN MICHEL
TATAR	LYESSE
TEYSSIER LA ROCCA	MARIELLE
THONION	NATHALIE
VERAY	BENJAMIN
VIGLINO	SYLVAIN
VILLEDIEU	CATHERINE
VIROLLE	CHRISTINE
ZOUANIA	SANDRA

Au titre du vivier 2 :

CABRERA	MICHEL
---------	--------

CHABRAND	LILIANE
CORSO	JOSEPH
HUGUET	GERARD
MANIKOWSKI	MARC
NERSESIAN	PATRICIA
SANCHEZ	CHRISTINE
TURC FORTOUL	SYLVIE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-938-805 du 22/08/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ANNEE SCOLAIRE
2021/2022 - CORPS DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Arrête :

Article 1 : Les psychologues de l'éducation nationale dont les noms suivent, accèdent au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

Au titre du vivier 1 :

LAGOUTTE PATRICIA
BARTIER

MINETTO FLORENCE

Au titre du vivier 2 :

CLAUZIER ELISABETH

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-938-806 du 22/08/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ANNEE SCOLAIRE
2021/2022 - CORPS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1 : Les conseillers principaux d'éducation dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

Au titre du vivier 1 :

BLONDEAU	CHRISTELLE
BRUN	CELINE
CHARPENTIER	GERALDINE
GANNAC	CHRISTINE
GARCIA	JEAN FRANCOIS
GUERRA	DIDIER
HYVERNAUD	JEAN LUC
LAURENT	SYLVIE
LUTHY	ERIC
REBOUSSIN	NADINE

Au titre du vivier 2 :

BARDE HUGOU	VERONIQUE
-------------	-----------

Article 2 : Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIPE/22-938-807 du 22/08/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ANNEE SCOLAIRE
2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

Au titre du vivier 1 :

ANCEL	BRUNO
BABOU	SANDRINE
BOITIAU	GAETAN
CHIARAZZO	MICHAEL
COULOMB	FABRICE
DUC	NATHALIE
FEUILLEPAIN	JEAN-LUC
FIGNANI	FREDERIQUE
GENIAUX	CYRILLE
HOFFMAN	LAURENT
JOUVE	STEPHANE
LACHAIZE	EMMANUELLE
LAFORE	ANTONIN
MANCINI	BRUNO
MANCINI	MYRIAM
MILLOT	DOMINIQUE
MISSIRLIAN	ALAIN
MORIS BRIGNONE	NATHALIE
PERROT	JEAN
PICCO	NATHALIE

RIEU	SOPHIE
RODOLICO	MARIE NOELLE
ROGER	CATHERINE
ROUCHALEOU	CATHIE
SARIAN	AROUTIOUN
SIBOLDI	FREDERIC
SOULET	FRANCK
VALLS	ERIC
VERZIER	VINCENT
VILLARS	MYRIAM
WATREMEZ	VALERIE
WEIMAN	SOPHIE

Au titre du vivier 2 :

BONNET	BERNARD
CLAUDEL	LAURENCE
DEROT	JEAN-LOUIS
DUTREY	CHRISTINE
LACOUR	SYLVIE
SALMERON	PHILIPPE

Article 2 : Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines